



Activités de réglementation

Ce bulletin des *Activités de réglementation* couvre le mois de février 2005

Demandes liées à une audience publique

Décision en instance

1. *TransCanada Pipelines Limited (TCPL) – Droits de 2004 – Phase II – RH-2-2004 (Dossier 4200-T001-19)*

L'Office a tenu une audience publique du 29 novembre 2004 au 4 février 2005 (22 jours) à Calgary (Alberta) concernant la phase II d'une demande de TCPL qui sollicitait l'approbation des nouveaux droits exigibles sur son réseau principal pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. La phase II de l'audience traitait de la question du coût du capital.

Audience prévue

1. *Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge) - Oléoduc Spearhead et projet d'inversement du pipeline de 20 pouces – RH-1-2005 (Dossier 4200-E101-6)*

L'Office tiendra une audience publique à compter du 7 avril 2005 à Calgary (Alberta) au sujet de deux demandes de la part d'Enbridge en vue de l'application de rajustements imprévus. La première demande permettrait à Enbridge de recouvrer à même ses droits pipeliniers au Canada un montant de 10 millions de dollars US par an

pendant cinq ans. Ce rajustement est lié à une expansion du service sur le pipeline Spearhead, qui s'étend de Chicago (Illinois) à Cushing (Oklahoma). La deuxième demande permettrait à Enbridge de recouvrer à même ses droits pipeliniers au Canada un montant de 10 millions de dollars US par an pendant cinq ans et d'appuyer ainsi l'initiative de Mobil Pipe Line Company (Mobil) des États Unis, qui souhaite inverser le sens de l'écoulement de son pipeline de 508 millimètres (20 pouces). Ce projet porte le nom de « projet d'inversement du pipeline de 20 pouces ».

En ce qui concerne le projet de Spearhead, en 2003, Enbridge a acquis une participation de 90 % dans cet oléoduc reliant Cushing à Chicago, sur une distance de 1 050 kilomètres (651 milles), qui a toujours assuré le service du sud au nord. Enbridge entend inverser le sens de l'écoulement pour expédier du pétrole de Chicago à Cushing dans ce pipeline actuellement en grande partie inutilisé, afin de rendre accessibles de nouveaux marchés au sud de Chicago aux expéditeurs d'Enbridge.

En ce qui concerne le projet d'inversement du pipeline de 20 pouces, à l'heure actuelle, Enbridge Energy Limited Partnership (Enbridge Energy)

Dans ce numéro

Préface

Le Bulletin signale les activités de l'Office. Sauf mention expresse, la compétence de l'Office s'étend aux points énumérés dans ce bulletin, en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. N-7, dans sa version modifiée.

**Notre but global est de promouvoir
la sécurité, la protection de
l'environnement et l'efficience
économique**

Demandes liées à une audience publique	1
Demandes non liées à une audience publique	2
Appel et révisions	6
Modifications aux règlements	7
Questions administratives	7
Annexe I - Demandes en vertu de l'article 58	9
Annexe II - Autres dépôts	10
Profil	11

livre du pétrole brut à Mustang Pipe Line Partners (Mustang) à Lockport (Illinois), qui le transfère à divers transporteurs à Patoka (Illinois). Le pipeline de Mobil, qui s'étend de Patoka à Corsicana (Texas), est actuellement inutilisé, mais le transport s'est toujours effectué du sud au nord, depuis soit l'ouest du Texas, soit la côte du golfe du Mexique.

En novembre 2004, réagissant aux demandes de producteurs canadiens qui recherchaient d'autres débouchés, Mobil, Enbridge Energy et Mustang ont annoncé un appel de soumissions pour des livraisons de pétrole canadien sur le marché de la côte du golfe du Mexique aux États-Unis. Étant donné que des expéditeurs, en réponse à cet appel, se sont engagés pour le transport de plus de 8 000 mètres cubes (50 000 barils) par jour de Patoka à la côte du golfe du Mexique, Mobil a déclaré qu'elle avait l'intention d'apporter les changements nécessaires pour assurer le service entre Patoka et Corsicana, Beaumont ou Nederland, au Texas.

Demande déposée

1. *Imperial Oil Resources Ventures Limited (Imperial), Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips (North) Limited, Shell Canada Limitée et ExxonMobil Canada Properties – Projet gazier Mackenzie (Dossiers 3200-J205-1, 2520-C-19-4, 2620-C-19-7, 2620-C-12-7 et 2620-C-20-7)*

Le 24 novembre 2004, l'Office a décidé de tenir une audience publique pour entendre cinq demandes déposées par Imperial Oil Resources Ventures Limited et d'autres demandeurs concernant le

projet gazier Mackenzie dans le Nord canadien. Les promoteurs du projet gazier Mackenzie sont Imperial Oil Resources Ventures Limited, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, Imperial Oil Resources Limited, ConocoPhillips Canada (North) Limited, Exxon Mobil Canada Properties et Shell Canada Limitée.

Le processus d'audience de l'Office sera coordonné à l'Examen des répercussions environnementales du projet gazier Mackenzie par la Commission d'examen conjoint, tel qu'envisagé dans le *Plan de coopération - Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest* de juin 2002.

L'Office annoncera les dates et lieux de son audience publique à une date ultérieure.

Le projet gazier Mackenzie comprend un pipeline de 1 220 kilomètres (758 milles) pour le transport du gaz naturel jusqu'à un point de raccordement au réseau de NOVA Gas Transmission Ltd. dans le nord de l'Alberta, un pipeline de 480 kilomètres (298 milles) pour le transport des liquides de gaz naturel jusqu'à un point de raccordement au pipeline Norman Wells d'Enbridge Pipelines (NW) Inc. à Norman Wells (T.N.-O.), trois champs de gaz naturel à terre, soit Taglu, Parsons Lake et Niglintgak, un réseau de collecte du gaz produit dans ces trois champs et une installation de traitement dans la région d'Inuvik (T.N.-O.), point de séparation des liquides et du gaz, et d'expédition. Des installations connexes sont prévues, dont des stations de compression à Little Chicago, Norman Wells, Blackwater River et Trail River (T.N.-O.) et une station de chauffage à Trout River (T.N.-O.).

Demandes non liées à une audience publique

Question d'électricité

1. *Constellation New Energy, Inc. (Constellation) – Exportation d'électricité (Dossier 6200-C382-1)*

Le 11 février 2005, Constellation a sollicité des permis pour exporter jusqu'à sept millions de mégawattheures d'énergie garantie et interruptible combinée par année pour une période de 10 ans.

Questions pionnières

1. *Anadarko Canada Energy Co. (Anadarko) – Demande datée du 9 avril 2003 pour des déclarations de découverte importante*

Le 24 février 2005, l'Office a délivré à Anadarko deux déclarations de « découverte importante »,

suivant le paragraphe 28.2(4) de la partie II.1 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et le paragraphe 28(1) de la partie III, de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, relativement aux terres pionnières de la région d'Arrowhead (T.N.-O.) comprenant les étendues quadrillées suivantes :

Latitude	Longitude	Sections
60° 40' N	122° 45' O	64, 73, 74
60° 40' N	123° 00' O	3, 4, 14
60° 30' N	123° 00' O	24-27, 33-38, 43-48, 54, 55

**2. Paramount Resources Ltd. (Paramount)
Modifier l'état de quatre puits**

Le 2 février 2005, Paramount a reçu l'approbation, conformément au paragraphe 19(3) du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada* (RPREPGC), de modifier l'état des puits Cameron L-47, Cameron I-16, Cameron D-49 et Nogha B-23.

**3. Chevron Canada Resources Limited (Chevron)
Modifier l'état d'un puits**

Le 7 février 2005, Chevron a reçu l'approbation, conformément au paragraphe 19(3) du RPREPGC, de modifier l'état du puits Ellice I-48.

4. Paramount Resources Ltd. – Modifier l'état d'un puits

Le 14 février 2005, Paramount a reçu l'approbation, conformément au paragraphe 19(3) du RPREPGC, de modifier l'état du puits West Nogha K-14.

5. Paramount Resources Ltd. – Modifier l'état de deux puits

Le 14 février 2005, Paramount a reçu l'approbation, conformément au paragraphe 19(3) du RPREPGC, de modifier l'état des puits Cameron M-49 et Cameron H-58.

6. Opérations géologiques, géophysiques ou géotechniques

Deux demandes ont été approuvées pour une opération géologique, géophysique ou géotechnique, conformément au paragraphe 5.1b) de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*.

Société	Région	Id. de la zone d'exploitation	Date d'approbation
Devon ARL Corporation	Mer de Beaufort	9427-D30-1DA	7 février 2005
Encana Corporation	Delta du Mackenzie	9329-E43-5E	11 février 2005

Question de gaz naturel

Question à l'étude

**1. EnCana Corporation (EnCana)
Modification d'une entente de vente de gaz
(Dossiers 7200-E112-1-1 et 7200-E112-1-2)**

Le 23 décembre 2004, EnCana a sollicité l'approbation d'une entente de vente de gaz intitulée *Cross-Border Commodity Purchase & Sale Agreement*. Cette entente remplacerait l'entente initiale datée du 1^{er} janvier 1994, qui sous-tend les licences d'exportation de gaz naturel GL-284 et GL-285. La quantité de gaz qui peut être exportée en vertu de ces deux licences est, respectivement, 1 562 400 000 mètres cubes (55,2 milliards de pieds cubes) et 999 200 000 mètres cubes (35,2 milliards de pieds cubes) pendant toute période de 12 mois consécutifs se terminant le 31 octobre.

Le 3 février 2005, l'Office a adressé une lettre à EnCana lui demandant des renseignements complémentaires.

Questions de pipeline

Question réglée

1. Demandes présentées en vertu de l'article 58

L'Office a approuvé plusieurs demandes, formulées en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, concernant des installations pipelinières courantes ou la construction de pipelines dont la longueur n'excède pas 40 kilomètres. Voir l'annexe I.

Question à l'étude

**2. TransCanada PipeLines Limited (TCPL)
Doublement Les Cèdres (Dossier 3400-T001-238)**

Le 28 février 2005, TCPL a demandé l'approbation de construire un doublement de 21,3 kilomètres de long et de 914 millimètres de diamètre (36 pouces) depuis la vanne de canalisation principale (VCP) 147A, située dans la municipalité de Saint-Télesphore, au Québec, jusqu'à la VCP 148, dans la municipalité de Les Cèdres, au Québec (doublement Les Cèdres). Le projet de doublement Les Cèdres, jumelé à la capacité des installations existantes de la canalisation principale, est requis pour le transport par TCPL de la quantité de gaz dont aura besoin la centrale de cogénération actuellement en construction à Bécancour, au Québec. Le coût du projet est estimé à 44,1 millions de dollars et la date proposée de mise en service est le 1^{er} novembre 2006.

Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs

Questions réglées

1. *TransCanada PipeLines Limited (TCPL)*
Résolution du Groupe de travail sur les droits de 2005 (Dossier 4775-T001-1/05-2)

Le 16 février 2005, l'Office a approuvé une demande de TCPL datée du 10 février 2005 pour l'approbation d'une résolution du Groupe de travail sur les droits de 2005, exposée ci-dessous.

N° de la résolution	Objet
04.2005	Droits provisoires exigibles sur le réseau principal à compter du 1 ^{er} mars 2005. But – établir de nouveaux droits provisoires en attendant la décision de l'Office concernant la demande visant les droits et le Tarif de 2005 du réseau principal.

2. *TransCanada PipeLines Limited (TCPL)*
Motifs de décision RH-2-2004, Phase I, Droits de 2004 – Code de conduite – Report de la date de dépôt (Dossier 4200-T001-19-1)

Le 25 février 2005, l'Office a approuvé une demande de TCPL datée du 17 février 2005 dans laquelle la société sollicitait le report de la date que lui avait fixée l'Office dans ses Motifs de décision RH-2-2004, Phase I, soit le 28 février 2005 au plus tard, pour lui soumettre un Code de conduite révisé. L'Office a ordonné à TCPL de lui présenter un rapport d'étape le 15 avril 2005 au plus tard, y compris une date ferme pour le dépôt de son Code de conduite révisé.

3. *TransCanada PipeLines Limited (TCPL)*
Motifs de décision RH-3-2004, Jonction North Bay – Ajouts au Tarif du réseau principal relativement aux propositions visant de nouveaux points de réception et de livraison – Demande de report de la date limite fixée par l'Office (Dossier 4775-T001-1-13a)

Le 25 février 2005, l'Office a approuvé une demande de TCPL datée du 17 février 2005 dans laquelle la société sollicitait le report de la date que lui avait fixée l'Office dans ses Motifs de décision RH-3-2004, soit le 28 février 2005 au plus tard, pour lui soumettre les révisions au Tarif de son réseau principal eu égard aux propositions pour de nouveaux points de réception et de livraison. L'Office a décidé de solliciter les commentaires des parties intéressées au sujet de la demande de TCPL avant de déterminer s'il accepterait de reporter la date limite pour le dépôt du Tarif révisé proposé.

Questions à l'étude

4. *Chevron Canada Limited (Chevron) et Chevron Standard Limited, Neste Canada Inc. et Chevron Canada Limited (Chevron/Neste)*
Destination prioritaire sur le réseau pipelinier de Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. (Terasen) (Dossiers 4775-T099-1-3 et -4)

Le 7 janvier 2005, Chevron et Chevron/Neste ont déposé une demande d'ordonnances visant à désigner la raffinerie de Chevron, à Burnaby, en Colombie-Britannique, comme une destination prioritaire de la livraison non répartie de pétrole brut et d'isooctane, respectivement, sur le réseau pipelinier de Terasen durant toute période au cours de laquelle les livraisons de pétrole brut et d'isooctane seraient autrement réparties.

Le 27 janvier 2005, l'Office a décidé de convoquer une réunion, animée par du personnel de l'Office, en vue de déterminer :

- les questions qui doivent être examinées eu égard à la demande, et pourquoi;
- le mécanisme et le calendrier appropriés pour traiter de ces questions.

Entre autres, l'Office souhaite savoir si les parties estiment qu'une audience publique représente la meilleure façon d'examiner ces questions ou si un certain nombre de questions peuvent être examinées de manière efficace au moyen d'une autre procédure à laquelle participeraient des employés de l'ONÉ. La rencontre aura lieu à Calgary (Alberta) le 7 mars 2005.

5. *Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge)*
Droits provisoires sur la canalisation 9 (Dossier 4400-E101-6)

Le 9 février 2005, Enbridge a déposé une demande en vue de faire approuver des droits provisoires concernant le transport sur la canalisation 9 du 1^{er} avril au 30 juin 2005.

6. *TransCanada Pipelines Limited, réseau de C.-B. (TCPL) – Droits définitifs de 2004 (Dossier 3400-T054-2004-1)*

Le 27 octobre 2004, TCPL a demandé que l'Office prenne une ordonnance afin de rendre définitifs les droits provisoires qu'il a autorisés pour le réseau de C.-B. en 2004 aux termes de l'ordonnance TGI-10-2003.

Le 22 novembre 2004, l'Office a informé TCPL qu'il avait décidé de remettre sa décision sur la demande dans l'attente du règlement de la requête en révision que l'Association canadienne

des producteurs pétroliers a présentée au sujet de la décision rendue par l'Office dans le cadre de la Phase I de l'instance RH-2-2004 (voir le point 1 sous *Appel et révisions, Révisions à l'étude*, ci-dessous).

**7. TransCanada Pipelines Limited (TCPL)
Résolutions du Groupe de travail sur les droits de 2005 (Dossiers 4775-T001-1-14, 4775-T001-1/05-1, 4400-T001-25-1 et 4775-T001-1/05-2)**

Le 10 février 2005, TCPL a sollicité l'approbation d'une série de résolutions du Groupe de travail sur les droits de 2005, exposées ci-dessous.

N° de la résolution	Objet
01.2005	Modifications au barème des droits du service de transport garanti à court terme et au contrat pro forma de service de transport garanti à court terme. But - harmoniser le tarif avec les pratiques commerciales actuelles.
02.2005	Modifications au barème des droits et aux modalités générales du service de transport garanti. But - intégrer des points de réception de rechange à l'offre de service garanti.
03.2005	Modifications au barème des droits et aux modalités générales du service de transport garanti. But - étendre à tous les détournements, pendant toute l'année, la priorité accordée actuellement aux détournements durant l'hiver.

**8. TransCanada Pipelines Limited (TCPL)
Résolutions du Groupe de travail sur les droits de 2005 (Dossiers 4775-T001-1-15 et 4775-T001-1/05-3)**

Le 17 février 2005, TCPL a sollicité l'approbation d'une série de résolutions du Groupe de travail sur les droits de 2005, exposées ci-dessous.

N° de la résolution	Objet
06.2005	Programme d'incitation aux économies de gaz combustible en vigueur du 1 ^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2005. But - conformité à une directive de l'Office énoncée dans ses Motifs de décision RH-2-2004, Phase I.
07.2005	Modifications au barème des droits du service de transport assorti de stockage (STS) et au contrat pro forma de service de transport assorti de stockage. But - préciser que le service de transport garanti associé au STS doit être un service de transport à grande distance; instaurer des frais de retrait excédentaire, modifier le processus de facturation du STS lié au produit pour qu'il soit conforme aux pratiques d'exploitation; dans des circonstances données, permettre aux expéditeurs utilisant le STS d'acheminer du gaz pour stockage depuis leur marché en vertu de contrats de service interruptible ou de contrats de service garanti à court terme; permettre la conversion du STS au STS lié au transport à grande distance.
08.2005	Nouveau barème des droits du STS lié au transport à grande distance et nouveau contrat pro forma de STS lié au transport à grande distance et modifications au barème de droits du service garanti. But - accorder, dans un contexte de services dégroupés, des droits de stockage aux expéditeurs utilisant le STS.

TCPL a également sollicité l'approbation de modifications aux modalités générales ainsi qu'aux procédures d'accès au service de transport en raison de la modification du barème des droits du STS et du nouveau barème de droits du STS lié au transport à grande distance, proposés dans les résolutions 07.2005 et 08.2005.

9. Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) – Droits de 2005 (Dossier 4200-T002-12)

Le 1^{er} mars 2005, PTNI a sollicité l'approbation des droits définitifs de 2005 avec effet le 1^{er} janvier 2005. PTNI a déclaré que ses besoins en produits tirés du transport passeront à approximativement 60,2 millions de dollars, comparativement aux 35,9 millions de dollars qui avaient été calculés en 2004. En 2005, les droits diminueront en moyenne de 0,6 % par rapport à ceux qui avaient été approuvés pour 2004.

Appel et révisions

Appel à l'étude

1. *Sumas Energy 2, Inc. (SE2) – Requête en autorisation d'appel de la décision de l'Office*

SE2 a demandé à la Cour d'appel fédérale l'autorisation d'en appeler de la décision qu'a rendue l'Office le 4 mars 2004 dans laquelle il a rejeté une demande de SE2 visant la construction de la partie canadienne d'une ligne internationale de transport d'électricité de 8,5 kilomètres, qui se serait étendue de la frontière canado-américaine près de Sumas (Washington) jusqu'à une sous-station de BC Hydro située à Abbotsford (Colombie-Britannique).

Le 16 juillet 2004, la Cour a accordé la demande de SE2 d'en appeler de la décision de l'Office.

Révisions à l'étude

1. *Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) – Révision des Motifs de décision visant la Phase I de l'instance RH-2-2004 – Droits de 2004 de TransCanada PipeLines Limited (TCPL) (Dossier 4200-T001-19-R)*

Le 12 novembre 2004, l'ACPP a demandé la révision des Motifs de décision de l'Office visant la Phase I de l'instance RH-2-2004, qui portait sur les droits exigibles sur le réseau principal de TCPL en 2004. L'ACPP a soutenu que l'Office avait fait des erreurs qui jetaient un doute sur le bien-fondé de sa décision. Ces erreurs étaient liées aux décisions suivantes prises par l'Office :

- a) approuver que les droits applicables au service de transport garanti non renouvelable soient déterminés sur la base de soumissions;
- b) permettre que tous les coûts prévus des incitatifs à long terme soient inclus dans le coût de service de TCPL en 2004;
- c) permettre que TCPL recouvre par le biais des droits certains frais judiciaires et réglementaires découlant des instances de révision et d'appel.

2. *Coral Energy Canada Inc. et Cogenerators Alliance (demandeurs) – Révision des motifs de décision RH-2-2004, Phase I – Droits de 2004 de TransCanada PipeLines Limited (TCPL) (Dossier 4200-T001-19-R)*

Le 11 janvier 2005, les demandeurs ont déposé une demande de révision et de modification des Motifs de décision RH-2-2004, Phase I, de l'Office visant les droits de 2004 du réseau principal de TCPL. Les demandeurs sollicitent la révision et la modification de la décision à l'égard des points suivants :

- a) les arrangements pris par TCPL aux termes de l'entente de récupération de la chaleur résiduelle et de l'entente relative à l'exploitation des compresseurs;
- b) les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration visés par la demande de TCPL pour l'année d'essai 2004.

Les demandeurs affirment que l'Office a commis des erreurs de droit de sorte que certaines décisions relatives à la Phase I sont incorrectes. En particulier, l'Office a commis des erreurs :

- a) en adoptant une procédure de prise de décision qui déplaçait de manière inappropriée le fardeau de la preuve aux intervenants, ce qui a porté atteinte à son examen de la preuve;
- b) en manquant à ses obligations légales en faisant défaut de fournir des motifs de décision suffisants.

Modifications aux règlements

Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*

1. *Règlement sur le recouvrement des frais – Électricité – Examen (Dossier 175-A000-72-2)*

Suivant une demande que certaines parties prenantes lui ont transmise, l'Office a décidé d'entreprendre un examen du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* en ce qui concerne la répartition des frais auprès des sociétés d'électricité.

Comme partie de l'examen, l'Office a tenu un atelier d'une journée à Calgary, en Alberta le 9 décembre 2004. Le sommaire de l'atelier est disponible sur le Site Web de l'Office. L'Office tiendra des réunions avec l'industrie au printemps de 2005.

2. *Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie*

Le 7 février 2005, l'Office a avisé les parties intéressées qu'il a achevé la première étape d'élaboration du Règlement mentionné en rubrique. Le Règlement a été soumis au ministère de la Justice pour les besoins de l'analyse qui doit précéder sa publication préalable dans la *Gazette du Canada*, Partie 1. L'ébauche du Règlement datée d'octobre 2004 est disponible sur le Site Web de l'Office sous *Lois et règlements*.

Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*

3. *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada et notes d'orientation*

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 4 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro de mai 2001 des *Activités de réglementation*.

4. *Règlement sur le forage des puits de pétrole et de gaz au Canada et Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada*

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 5 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro de mai 2001 des *Activités de réglementation*.

5. *Le Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada*

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 6 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro d'octobre 2004 des *Activités de réglementation*.

Initiative de réglementation prise en vertu du *Code Canadien du travail*

6. *Règlement et notes d'orientation ayant trait au Code canadien du travail, Partie II*

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 6 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro de février 2003 des *Activités de réglementation*.

Questions administratives

Évaluations du marché de l'énergie prévues pour 2005-2006

1. *Le potentiel ultime des ressources en gaz naturel classique de l'Alberta*

L'Alberta Energy and Utilities Board, en collaboration avec l'ONÉ, évaluera le potentiel ultime des ressources en gaz naturel classique de l'Alberta. Le rapport devrait être publié en mars 2005.

2. *Perspectives du marché de l'électricité, 2005-2006*

Cette évaluation traitera des marchés de l'électricité du Canada et mettra l'accent sur les principales forces qui jouent sur les tendances actuelles et à court terme en matière de production, de demande, de prix, d'augmentation de la capacité et de commerce. L'évaluation aura pour résultat de permettre la définition et la discussion des principaux enjeux auxquels fait face l'industrie. Le rapport devrait être publié en juin 2005.

3. Ressources en gaz naturel classique de la Colombie-Britannique : évaluation du potentiel ultime

Le ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique, en collaboration avec l'ONÉ, évaluera le potentiel ultime des ressources en gaz naturel classique de la Colombie-Britannique. Le rapport devrait être publié en septembre 2005.

4. Perspectives à court terme du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, 2000-2006

Ce projet permettra d'étudier l'offre, la demande, les stocks, les prix etc., depuis 2000 et examinera les perspectives jusqu'en 2006. Le rapport devrait être publié en octobre 2005.

5. Perspectives à court terme de la production de pétrole brut au Canada, jusqu'en 2006

Ce projet présentera le point de vue de l'ONÉ sur l'offre, les prix et les marchés du pétrole brut et des produits pétroliers jusqu'en 2006. Le rapport devrait être publié en octobre 2005.

6. Utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité : enjeux et conséquences

Ce projet étudierait le segment du marché du gaz naturel nord-américain connaissant la croissance la plus rapide, en s'attardant principalement au Canada. Il donnerait les perspectives d'avenir quant à la demande et aux enjeux et conséquences connexes en matière de services de transport, d'entreposage et de prix du gaz. Le rapport devrait être publié en décembre 2005.

7. Sources d'énergie renouvelables et de remplacement

Ce rapport traitera de technologies de production d'énergie renouvelable et de remplacement. Les Canadiens font preuve d'un intérêt grandissant envers ces technologies, par exemple la pile à combustible, la photopile, le vent, la biomasse, les petites centrales hydroélectriques et les techniques non polluantes d'utilisation du charbon, qui pourraient réellement servir de sources d'énergie d'appoint. Les programmes de réduction de la demande (ou de réaction de la demande) pourraient également être considérés comme une source d'énergie. Le rapport devrait être publié en février 2006.

Instructions relatives au dépôt de documents

Toute la correspondance destinée à l'Office doit être adressée au Secrétaire, Office national de l'énergie, 444, Septième Avenue S.-O., Calgary AB T2P 0X8.

Demandes - Nombre de copies à déposer

Pour savoir le nombre de copies à fournir selon la nature de la demande, voir le site Internet sous la rubrique *Dépôt d'un document*.

Numéros pour communication avec l'Office

Renseignements généraux :

(403) 292-4800
Sans frais : 1-800-899-1265

Télécopieurs :

(403) 292-5503
Sans frais : 1-877-288-8803

Bureau des publications :

Téléphone : (403) 299-3562
Télécopieur : (403) 292-5576
Courriel : publications@neb-one.gc.ca

Site Internet :

www.neb-one.gc.ca

Numéros de téléphone :

Pour une liste à jour des numéros de téléphone des membres de l'Office et du personnel clé, voir le site Internet sous la rubrique *À notre sujet, Notre personnel*.

Office national de l'énergie
Michel L. Mantha
Secrétaire

Renseignements :

Denis Tremblay, Agent des Communications
Téléphone : (403) 299-2717
Courriel : dtremblay@neb-one.gc.ca

Annexe I

Demandes présentées en vertu de l'article 58

Gazoducs

Demandeur	Dossier/Ordonnance	Demande	Coût est.
TransCanada PipeLines Limited	Dossier : 3400-T001-237 Ord. : XG-T001-02-2005	Demande datée du 20 janvier 2005; approuvée le 4 février 2005. Programme de protection cathodique n° 1 de 2005 en Ontario.	63 000
Echoex Energy Inc.	Dossier : 3400-E135-1 Ord. : XG-E135-05-2005	Demande datée du 6 décembre 2004; approuvée le 23 février 2005. Construire 3,3 km de pipeline à partir de l'Alberta jusqu'en Saskatchewan.	292 500
Westcoast Energy Inc.	Dossier : 3400-W005-343 Ord. : XG-W005-04-2005	Demande datée du 17 janvier 2005; approuvée le 23 février 2005. Remettre en service une partie du pipeline Ekwan situé à environ 80 km à l'est de Fort Nelson, en C.-B.	1 745 000
806026 Alberta Ltd.	Dossier : 3400-Z007-4 Ord. : 3400-Z007-03-2005	Demande datée du 15 décembre 2004; approuvée le 14 février 2005. Construire 16,5 km de doublement du pipeline Pesh Creek dans le nord de la C.-B. et en Alberta.	4 587 000

Oléoducs

Demandeur	Dossier/Ordonnance	Demande	Coût est.
Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc.	Dossier : 3400-T099-8 Ord. : XO-T099-02-2005	Demande datée du 19 janvier 2005; approuvée le 8 février 2005. Construction de trois carters de vanne.	210 000
	Dossier : 3400-T099-12 Ord. : XO-T099-03-2005	Demande datée du 13 décembre 2004; approuvée le 8 février 2005. Enrochement au point de franchissement de la rivière Athabaska dans le parc national Jasper.	678 200

Annexe II

Autres dépôts

<i>Société</i>	<i>Date</i>	<i>Dépôt</i>
Plains Marketing Canada, L.P.	4 février	Dossier 4775-P102-1-1 – Dépôt du barème des droits n° 7.3 de Wascana Pipeline pour le transport de pétrole.
Express Pipeline Ltd.	7 février	Dossier 3400-E092-7 – Demande de mise en service des raccordements de pipelines aux stations de pompage Peace Butte, Jenner et Ribstone Creek en Alberta. Approuvée le 10 février 2005.
Trans-Northern Pipelines Inc.	8 février	Dossier 3200-T002-1-1 – Demande de mise en service d'une partie de la station de pompage de Kingston (Ontario) que l'Office a approuvée par le certificat OC-48; projet d'accroissement de capacité et d'inversion du sens de l'écoulement. Approuvée le 24 février 2005.
Westcoast Energy Inc.	9 février	Dossier 3400-W005-346 – Demande visant la reconfiguration du pipeline de prolongement Milligan Peejay et la mise hors service du tronçon aval du pipeline de prolongement Milligan Peejay.
Nexen Inc.	9 février	Dossier 7200-N085-3 – Demande de changement de dénomination sociale de Nexen Inc. à Nexen Canada Ltd. en tant que titulaire de la licence d'exportation à long terme GL-290.
Express Pipeline Ltd.	11 février	Dossier 3400-E092-7 – Demande de mise en service de tuyauterie aux stations de pompage Peace Butte, Jenner et Ribstone Creek en Alberta. Approuvée le 23 février 2005.
Enbridge (NW) Pipelines Inc.	11 février	Dossier 4750-E102-1 – Dépôt du total réel du coût du service en 2004 et du rapport de surveillance annuel.
KEYERA Energy Ltd.	15 février	Dossiers 3400-K035-2 et 3400-K037-1 – Demande de changement de dénomination sociale de KeySpan Energy Canada Company à KEYERA Energy Ltd. dans l'ordonnance XG-M94-59-94 pour le gazoduc de 4,5 km de Greenstreet entre l'Alberta la Sakatchewan.
Pipelines Trans-Nord Inc.	18 février	Dossier 3200-T002-1-1 – Demande de mise en service d'une station auxiliaire à Kingston (Ontario) que l'Office a approuvée par le certificat OC-48; projet d'accroissement de capacité et d'inversion du sens de l'écoulement.
Pipelines Trans-Nord Inc.	21 février	Dossier 3100-T002-1 – Demande de mise en service d'un pipeline à partir de Saint-Joseph-du-Lac jusqu'à Oka (Québec), pipeline que l'Office a approuvé par le certificat OC-48; projet d'accroissement de capacité et d'inversion du sens de l'écoulement.
Gazoduc TQM	25 février	Dossier 4750-T028-2004-4 – Dépôt du rapport de surveillance pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2004.
TransCanada Pipelines Limited	25 février	Dossier 4750-T001-2004-4 – Dépôt du rapport de surveillance de la canalisation principale pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2004.
TransCanada Pipelines Limited	25 février	Dossier 4750-T054-2004-4 – Dépôt du rapport de surveillance du réseau de la C.-B. pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2004.
Foothills Pipe Lines Ltd.	28 février	Dossier 4750-F006-2004-1 – Dépôt du rapport de surveillance pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2004.
Westcoast Energy Inc.	28 février	Dossier 4750-W005-2004-4 – Dépôt du rapport de surveillance pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2004.

Profil

L'Office national de l'énergie est une cour fédérale de réglementation créée par une loi du Parlement le 2 novembre 1959.

En vertu des pouvoirs de réglementation que lui confère la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'Office délivre des autorisations d'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, accorde des certificats visant les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité et établit les droits et les tarifs applicables aux oléoducs et aux gazoducs de compétence fédérale.

Outre ses fonctions de réglementation, l'Office est chargé de conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

La Loi exige également que l'Office suive la situation de l'approvisionnement en ce qui a trait à tous les principaux produits énergétiques au Canada, particulièrement l'électricité, le pétrole, le gaz

naturel et les sous-produits de ces hydrocarbures; il doit aussi se tenir au fait de la demande d'énergie au Canada et à l'étranger.

Les responsabilités de l'Office en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* englobent la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole et du gaz dans les régions pionnières de manière à favoriser la sécurité des travailleurs, la protection de l'environnement et la conservation des ressources en hydrocarbures.

L'Office a également des responsabilités précises en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* et de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. En outre, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a nommé des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité chargés d'appliquer la partie II du *Code canadien du travail*.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2005
représentée par l'Office national de l'énergie

N^o de cat. NE12-4/2005-02F
ISSN 0821-865X

Ce document est publié séparément dans les deux langues officielles. Pour de plus amples renseignements :

Équipe des communications
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Téléphone : (403) 292-4800
Téléphone sans frais : 1-800-899-1265
Télécopieur : (403) 292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2005
as represented by the National Energy Board

Cat. No. NE12-4/2005-02E
ISSN 0821-8645

This document is published separately in both official languages. For further information, please contact:

Communications Team
National Energy Board
444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8
Telephone: (403) 292-4800
Telephone toll free: 1-800-899-1265
Telecopier: (403) 292-5503
Telecopier toll free : 1-877-288-8803

